

N° 003

De : Gerard Scremin
Envoyé : lundi 2 septembre 2019 22:33
À : Mairie <mairie@valmorel.com>
Objet : Révision du PLU

ARRIVÉ LE

02 SEP. 2019

MAIRIE des AVANCHERS-VALMOREL

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur : révision du PLU

Bonjour Monsieur

Suite notre entretien, le mardi 27 à la station, je vous passe une photo qui illustre mon propos sur les remarques que j'ai formulées et que vous avez notées
Dans la hameau La Fontaine, en enclave "à l'intérieur" de la Grange aux fées se trouve les habitations "Fontaine 1" et "2" + chalet "sous Fontaine" et le "Nielard"
Ces constructions renovées, qui ont subi des transformations importantes, ont une toiture refaite en tôle qui ne correspond pas aux spécifications des toitures:
Elles font l'objet de location "Clé vacances"
Nous avons regardé avec vous la position de cet ensemble qui semble bien se situer en zone de toiture en "lauzes"
Sur la photo jointe cette "anomalie" est très visible; (les sièges couleur orange de la "Grange au fées" sont juste derrière)
on note que le télésiège des Lanchettes dont on voit les câbles se situe juste au nord de l'ensemble "La grange aux fées"
on peut donc se poser la question du non respect du PLU dans cette zone

Sur cette photo on visualise bien les tons couleur rouille qui se répandent sur des toitures récentes en lauze

La révision du PLU qui veut préciser la couleur : "gris foncé" pour les couvertures lauze pourrait poser des problèmes pour non conformité des toitures qui seraient renovées postérieurement à la révision ; la spécification "épaisse" ne semble non plus pas opportune car ces 2 définitions prêtent à interprétation.

Sincères salutations
G. Scrémin